



## DÉCRET

### DÉSFFECTATION AU CULTE DE LA CHAPELLE SAINTE-MARGUERITE-BOURGEOIS DE LA PAROISSE SAINT-DOMINIQUE

À ceux et celles qui liront ceci, grâces et bénédictions.

CONSIDÉRANT que la chapelle dite de Jonquière-Nord a été construite en 1958, par un groupe de paroissiens pour répondre aux besoins de la population d'alors;

CONSIDÉRANT que cette chapelle a été bénite le 26 août 1984, par Mgr Jean-Guy Couture, lors du 25<sup>e</sup> anniversaire de la desserte de Jonquière-Nord, sous le vocable de Sainte-Marguerite-Bourgeois;

CONSIDÉRANT l'assentiment des personnes responsables de l'administration financière de la dite Chapelle et des membres du Comité de liturgie;

CONSIDÉRANT la demande à cet effet du prêtre modérateur de la paroisse Saint-Dominique.

Après avoir reçu l'avis favorable du Conseil presbytéral, en vertu de mon autorité ordinaire et conformément au canon 1222, je décrète, par les présentes, que la Chapelle Sainte-Marguerite-Bourgeois dans la ville Saguenay, secteur Jonquière, est maintenant désacralisée et désaffectée au culte d'une façon permanente et ce, depuis la célébration du 12 septembre dernier.

DONNÉ À CHICOUTIMI, ce deuxième jour de novembre de l'an deux mille quatre.

† Mgr André Rivest  
Évêque de Chicoutimi

S. Marie-Berthe Demers, o.s.u.  
Chancelier